

# LA NOTE DE CONJONCTURE

## DE LA DIRECCTE PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

# N°13

AVRIL  
2017

DIRECTION RÉGIONALE DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

## Une belle année pour l'emploi

En 2016, Paca crée 15 600 emplois salariés marchands, dont l'essentiel hors intérim (+1,4 % par rapport à 2015). C'est sa meilleure performance depuis 2007. En France métropolitaine, si la croissance est presque aussi vigoureuse (+1,2 %), elle s'explique surtout par la hausse de l'intérim. Toutefois, au dernier trimestre de l'année, les créations ralentissent fortement dans la région, alors qu'elles restent soutenues au niveau national. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur, ce ralentissement est dû à une stabilisation des effectifs dans le tertiaire marchand, secteur traditionnellement dynamique. À l'inverse, les besoins en main d'œuvre progressent dans l'industrie et surtout dans la construction, qui contribue en 2016 à la croissance de l'emploi pour la première fois depuis la crise. Du côté des bénéficiaires de contrat aidé, leur nombre se replie pour le 2<sup>e</sup> trimestre consécutif depuis la mise en place des Emplois d'avenir fin 2012.

Dans le même temps, le taux de chômage se stabilise à 11,4 % de la population active fin 2016. Si la demande d'emploi augmente encore en catégories A, B, C, elle ralentit fortement sur un an chez les seniors et se replie chez les demandeurs d'emploi de longue durée, publics cibles du Plan 500 000 formations supplémentaires.

Ces évolutions s'inscrivent dans un contexte d'accélération de l'activité nationale fin 2016 (+0,4 %, après +0,2 % au 3<sup>e</sup> trimestre).

### 15 600 emplois créés en 2016, plus forte progression depuis 2007

Depuis 2015, l'emploi salarié marchand des secteurs concurrentiels hors agriculture et particuliers employeurs ne cesse de progresser en Paca > ①. Sur la seule année 2016, 15 600 emplois ont été créés (+1,4 %) : 4 400 emplois intérimaires et 11 200 hors intérim. Cette progression est la plus vigoureuse depuis 2007. Toutefois, le rythme des créations d'emploi s'est affaibli tout au long de 2016 pour s'établir au 4<sup>e</sup> trimestre à +0,1 % (après +0,2 % au 3<sup>e</sup> trimestre), soit +1 700 salariés. Cette légère hausse n'est en outre due qu'au dynamisme de l'intérim qui a fortement progressé (+4,8 %), alors que les effectifs hors intérim se sont stabilisés > ②. Au 31 décembre 2016, Paca compte ainsi 1 131 300 salariés, dont 40 100 intérimaires.

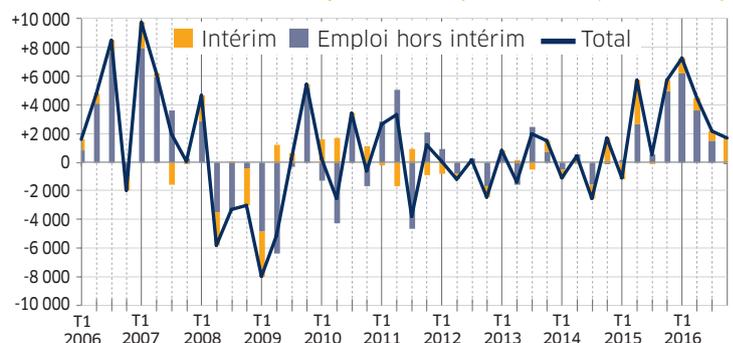
En France métropolitaine, l'emploi salarié marchand a continué d'augmenter solidement au 4<sup>e</sup> trimestre 2016 (+0,4 %, après +0,3 %) largement soutenu par l'intérim (+7,0 %). Sur l'ensemble de l'année 2016, 193 200 emplois marchands ont été créés (soit +1,2 % après +102 900 en 2015), plus forte augmentation depuis 2007.

D'après les prévisions de l'Insee au niveau national, l'emploi ralentirait légèrement d'ici mi-2017, sous l'effet à la fois d'une stabilisation de l'intérim et d'un amoindrissement de l'effet d'enrichissement de la croissance en emplois, lié aux différentes mesures d'abaissement du coût du travail.

### ① Évolution de l'emploi salarié marchand (données CVS, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2006)



### ② Contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'évolution trimestrielle de l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre)

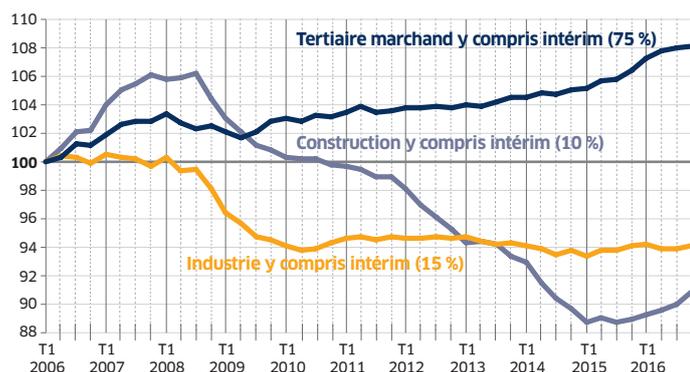


Note : données provisoires

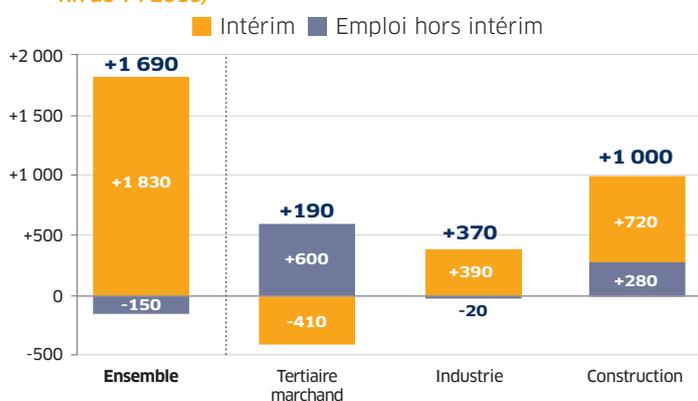
Champ : emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

Source : Insee, estimations d'emploi

### 3 Évolution de l'emploi salarié marchand, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Paca (données CVS, base 100 au 1<sup>er</sup> trimestre 2006)



### 4 Évolution de la contribution de l'intérim et de l'emploi hors intérim à l'emploi salarié marchand, en Paca (données CVS, en nombre, entre la fin du T3 2016 et la fin du T4 2016)



### Emploi salarié marchand avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, en Paca, à la fin du 4<sup>e</sup> trimestre 2016 (données CVS)

	Emploi salarié marchand	Emploi hors intérim	intérim	Taux de recours à l'intérim <sup>(1)</sup> (en %)
Tertiaire marchand	855 000	838 200	16 700	2,0
Industrie	165 400	154 700	10 800	6,5
Construction	109 400	98 200	11 100	10,2
<b>Ensemble</b>	<b>1 131 300</b>	<b>1 091 100</b>	<b>40 100</b>	<b>3,5</b>

<sup>(1)</sup> Part des effectifs intérimaires du secteur dans l'effectif total du secteur (y compris intérim)

**Note :** données arrondies provisoires ; l'addition des trois secteurs d'activité peut ne pas correspondre exactement au total, car celui-ci comprend tous les intérimaires, y compris ceux des secteurs de l'agriculture et du tertiaire non marchand

**Champ :** emploi salarié en fin de trimestre hors agriculture, secteurs principalement non marchands et salariés des particuliers employeurs

**Sources :** Insee, estimations d'emploi ; Dares, exploitation des fichiers Pôle emploi des déclarations mensuelles des agences d'intérim - Réaffectation de l'intérim : Direccte Paca / Sese

Retrouvez les séries longues de l'emploi salarié marchand, avec intérim réaffecté au secteur d'activité employeur, ventilées en nomenclature A17 et déclinées par département, dans le [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#).

En Paca, l'essentiel des créations d'emplois en 2016 s'explique par le dynamisme du tertiaire marchand > 3. En comptant chaque intérimaire dans son secteur d'activité employeur > Méthode page 6, la demande de travail des entreprises dans ce secteur a en effet progressé sur un an de l'équivalent de 13 100 emplois (soit +1,6 %). Les sous-secteurs des services aux entreprises (4 200), du commerce (3 400) et de l'hébergement-restauration (2 100) ont été les plus dynamiques. Sur le dernier trimestre de 2016 toutefois, les effectifs dans le tertiaire marchand n'ont quasiment pas progressé par rapport au trimestre précédent (+190 emplois y compris intérim > 4). Plus précisément, la demande de travail baisse dans le commerce après sept trimestres consécutifs de hausse (-740, soit -0,3 %). La chute concerne aussi les autres activités de services (-440, soit -0,6 %), l'hébergement-restauration (-220, soit -0,2 %) et les transports (-220, soit -0,2 %). Seuls les services aux entreprises restent dynamiques (+1 560, soit +0,8 %).

Dans l'industrie, les besoins en main d'œuvre progressent de l'équivalent de 370 emplois fin 2016 (soit +0,2 %), uniquement soutenus par la hausse de l'intérim. La baisse dans l'agroalimentaire (-0,3 %) et la "fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques ; fabrication de machines" (-0,3 % également) a été plus que compensée par la hausse dans la "fabrication d'autres produits industriels" (+0,6 %), la "fabrication de matériels de transports" (+0,4 %) et le "raffinage, industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution" (+0,2 %). Sur l'ensemble de l'année, les effectifs se stabilisent, grâce au soutien de l'intérim qui contrebalance le recul de l'emploi hors intérim.

Enfin, pour la première fois depuis 2007, la construction a contribué à la croissance de l'emploi en 2016 : +2 300 salariés (soit +2,1 % sur un an), dont 1 900 intérimaires. Sur le dernier trimestre de l'année, c'est même le secteur qui y a le plus contribué : les besoins en main d'œuvre ont progressé de l'équivalent de 1 000 emplois, dont 720 dans l'intérim. Le taux de recours à l'intérim n'a d'ailleurs jamais été aussi élevé : 10,2 % fin 2016.

En France métropolitaine, en tenant compte de l'emploi intérimaire, les besoins en ressources de main d'œuvre restent vigoureux dans le tertiaire marchand au 4<sup>e</sup> trimestre 2016 (+0,5 %, après +0,4 %). Pour le deuxième trimestre consécutif, ils augmentent dans l'industrie (+0,4 %, après +0,2 %) et la construction (+0,3 %, comme au 3<sup>e</sup> trimestre). Comme pour Paca, en rythme annuel, ils progressent vivement dans le tertiaire marchand (+1,7 %), se stabilisent dans l'industrie et se redressent dans la construction alors qu'ils ne cessaient de baisser depuis 2008 (+0,3 %).

#### Avertissement

L'introduction de la Déclaration sociale nominative (DSN) en remplacement du bordereau récapitulatif de cotisations (BRC) peut transitoirement affecter les comportements déclaratifs des entreprises. Durant la phase de montée en charge de la DSN, des adaptations sont réalisées dans la chaîne de traitement statistique des estimations d'emploi afin de tenir compte de ces changements. Ces modifications sont susceptibles de générer des révisions accrues sur les données.

## Nouvelle baisse du nombre de bénéficiaires de contrat aidé, en particulier dans le secteur marchand

Au cours du dernier trimestre 2016, le nombre de contrats aidés signés ou reconduits s'élève à 12 900 en Paca >5, soit une baisse de 10 % sur un an (-1 400 embauches). Ce recul est dû en très grande partie à la poursuite de la réduction des entrées dans le secteur marchand (-44 %, soit -1 280 embauches par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2015). En particulier, les signatures d'Emplois d'avenir et de Contrats uniques d'insertion (CUI-CIE) se sont respectivement repliées de 54 % (-240 entrées) et de 51 % (-1 030 entrées) dans ce secteur. Dans la sphère non marchande, le nombre de nouveaux bénéficiaires s'est également effrité au 4<sup>e</sup> trimestre, à un rythme toutefois beaucoup moins rapide (-1 %, soit -110 entrées). Ce recul est exclusivement dû à une nouvelle contraction du nombre d'Emplois d'avenir (-27 %), tandis que les entrées en CUI-CAE et en Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) se sont légèrement accrues (respectivement +2 % et +6 %). En France métropolitaine, la baisse des signatures et reconductions de contrats aidés est deux fois plus soutenue qu'au niveau régional (-19 % sur un an, soit -27 800 bénéficiaires). Tout comme en Paca, ce déclin est essentiellement imputable aux CUI-CIE et aux Emplois d'avenir du secteur marchand.

Ainsi, pour le deuxième trimestre consécutif, le nombre de bénéficiaires de contrat aidé se replie en Paca >6. Fin 2016, il s'établit à 36 400, soit une baisse de 4 % sur un an (-1 600) >7. Si la sphère non marchande se stabilise (autour de 30 500 salariés, soit 84 % du total), le secteur marchand perd 1 700 salariés (-22 %). En France métropolitaine, le nombre de salariés en contrat aidé diminue de 7 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2015 (-30 600 bénéficiaires), essentiellement en raison de la baisse dans la sphère marchande.

## Le nombre de contrats d'apprentissage à son plus haut niveau depuis la campagne 2013/2014

En Paca, 18 100 contrats d'apprentissage ont été enregistrés par les chambres consulaires entre juin 2016 et janvier 2017, soit le plus haut niveau observé depuis la campagne 2013/2014 >8. Par rapport à la campagne précédente, ce nombre progresse de 2 %. À l'échelle nationale, les enregistrements augmentent au même rythme pour atteindre 256 600 au cours de la période.

### Avertissement

Suite à des difficultés techniques, les statistiques mensuelles des contrats de professionnalisation sont indisponibles. Les données de certains OPCA, qui doivent chaque mois saisir les informations dans une application de gestion étant manquantes, les statistiques sont incomplètes.

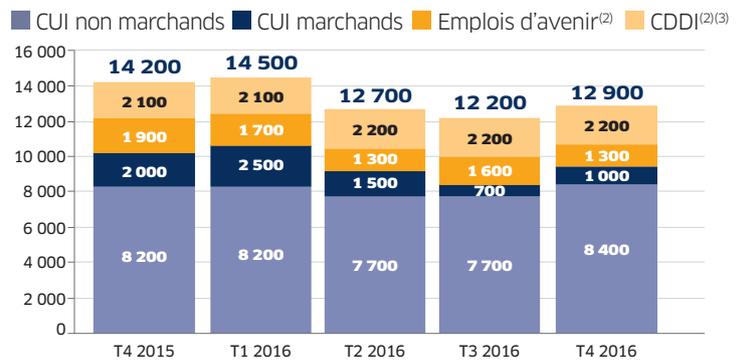
## Stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes)

	T4 2016		T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016
	Effectif	Variation annuelle (en nb)	Variation trimestrielle (en nombre)			
<b>Secteur non marchand</b>	<b>30 500</b>	<b>+50</b>	<b>+810</b>	<b>+540</b>	<b>-620</b>	<b>-670</b>
CUI-CAE	21 100	+1 580	+1 050	+770	-40	-190
Emplois d'avenir	6 100	-1 770	-230	-290	-640	-620
CDDI <sup>(4)</sup>	3 300	+240	-10	+60	+60	+140
<b>Secteur marchand</b>	<b>5 900</b>	<b>-1 690</b>	<b>+1 100</b>	<b>-390</b>	<b>-1 470</b>	<b>-930</b>
CUI-CIE	3 100	-1 420	+1 010	-450	-1 290	-690
Emplois d'avenir	2 100	-330	+80	+40	-200	-260
CDDI <sup>(4)</sup>	700	+60	0	+20	+20	+20
<b>Total</b>	<b>36 400</b>	<b>-1 640</b>	<b>+1 910</b>	<b>+150</b>	<b>-2 090</b>	<b>-1 610</b>

<sup>(4)</sup> depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) doivent recruter leurs salariés en CDDI ; ces derniers concernent le secteur non marchand, tandis que les CDDI du secteur marchand sont réalisés dans des entreprises d'insertion (EI)

Note : données arrondies en fin de trimestre, provisoires - Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

## Entrées<sup>(1)</sup> dans les principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en cumulés trimestriels)



<sup>(1)</sup> y compris avenants de reconduction

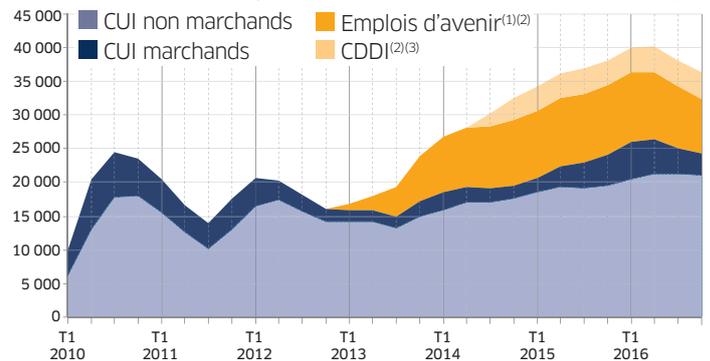
<sup>(2)</sup> marchands et non marchands

<sup>(3)</sup> depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données arrondies, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

## Évolution du stock de bénéficiaires des principaux contrats aidés, en Paca (données brutes, en nombre)



<sup>(1)</sup> les Emplois d'avenir ont débuté en novembre 2012

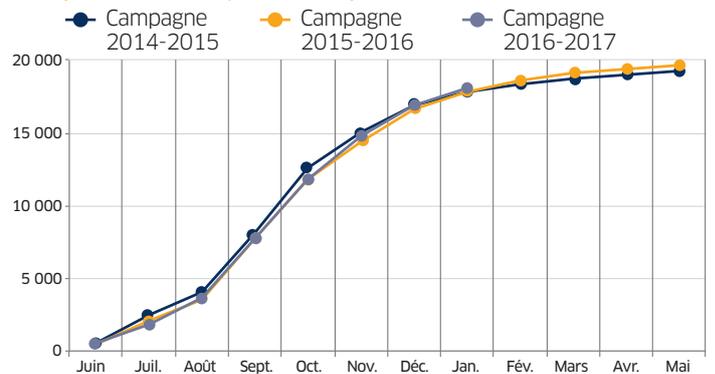
<sup>(2)</sup> marchands et non marchands

<sup>(3)</sup> depuis juillet 2014, les ateliers et chantiers d'insertion (ACI) doivent recruter leurs salariés en CDDI

Note : données en fin de trimestre, provisoires

Source : ASP - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

## Contrats d'apprentissage enregistrés en Paca (données brutes, en nombre)



Note : données cumulées, provisoires

Champ : hors apprentis du secteur public

Source : Dares, Direccte Paca - Traitements : Dares, Direccte Paca / Sese

## ■ Stabilité du taux de chômage

En Paca, le taux de chômage localisé se stabilise à 11,4 % de la population active au 4<sup>e</sup> trimestre 2016, après avoir augmenté de 0,3 point au trimestre précédent > 9. Sur un an, il recule de 0,1 point.

En France métropolitaine, le taux de chômage diminue légèrement (-0,1 point) et atteint 9,7 % de la population active. Le recul sur un an est un peu plus marqué qu'en Paca (-0,2 point). D'après les prévisions de l'Insee, au cours des prochains trimestres, la hausse attendue de l'emploi resterait supérieure à celle de la population active\*, si bien que le nombre de chômeurs diminuerait de nouveau.

\* En 2016, l'augmentation tendancielle de la population en âge de travailler a été freinée par la poursuite des départs à la retraite anticipée, dans le cadre du dispositif spécifique aux carrières longues, et par le plan de formation des demandeurs d'emploi annoncé début 2016. Au premier semestre 2017, même en s'atténuant, ces deux dispositifs continueraient de faire effet.

### 9 Taux de chômage (données CVS, en %)



Note : données trimestrielles, provisoires ; estimation à +/- 0,3 point près du niveau du taux de chômage national et de son évolution d'un trimestre à l'autre

Source : Insee, taux de chômage au sens du BIT (national) et taux de chômage localisé (régional)

Tout comme au niveau régional, le taux de chômage se maintient dans les départements du Var (11,1 %) et des Alpes-de-Haute-Provence (11,6 %). Les Hautes-Alpes (9,1 %) et le Vaucluse (12,8 %) enregistrent une légère baisse (-0,1 point), tandis que le taux de chômage progresse très modestement (+0,1 point) dans les Alpes-Maritimes (10,6 %) et les Bouches-du-Rhône (11,8 %).

À un niveau géographique plus fin, le taux de chômage augmente de 0,2 point uniquement dans la zone d'emploi de Salon-de-Provence (12,0 %) > 10. La hausse est moins prononcée (+0,1 point) dans les zones d'emploi de Menton - Vallée de la Roya (9,9 %), Cannes - Antibes (10,8 %), Manosque (12,3 %), Marseille - Aubagne (12,4 %) et Draguignan (12,5 %).

### 11 Demandeurs d'emploi de catégories A, B, C inscrits en fin de mois à Pôle emploi (données CVS-CJO)

	Moyenne trimestrielle (en nombre)	Évolution annuelle (en %)				
		T1 2016	T2 2016	T3 2016	T4 2016	T1 2017 acquis <sup>(1)</sup>
<b>Hommes</b>	<b>240 600</b>	+3,7	+0,7	+1,7	<b>+1,4</b>	+1,8
<b>Femmes</b>	<b>238 500</b>	+5,1	+2,4	+3,7	<b>+2,9</b>	+3,5
<b>Âgés de moins de 25 ans</b>	<b>59 500</b>	-2,0	-4,7	-0,5	<b>-1,4</b>	-1,2
<b>Âgés de 25 à 49 ans</b>	<b>297 200</b>	+3,8	+0,9	+1,9	<b>+1,3</b>	+1,7
<b>Âgés de 50 ans ou plus<sup>(2)</sup></b>	<b>122 400</b>	+9,5	+6,8	+6,3	<b>+6,0</b>	+6,9
<b>Inscrits depuis moins d'un an</b>	<b>278 800</b>	+0,2	-0,8	+3,7	<b>+4,1</b>	+5,6
<b>Inscrits depuis un an ou plus</b>	<b>200 300</b>	+10,3	+4,9	+1,2	<b>-0,5</b>	-1,2
<b>Total Paca</b>	<b>479 100</b>	<b>+4,3</b>	<b>+1,5</b>	<b>+2,7</b>	<b>+2,1</b>	<b>+2,7</b>
<b>Total France métropolitaine</b>	<b>5 464 300</b>	<b>+3,6</b>	<b>+0,8</b>	<b>+1,2</b>	<b>+0,3</b>	<b>+0,9</b>

(1) Les données de janvier et de février 2017 étant connues, l'acquis de croissance pour le T1 2017 correspond à la variation qui serait obtenue si le nombre de demandeurs d'emploi ne variait pas entre février et mars 2017.

(2) L'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi entre 2009 et 2011, combinée au relèvement de l'âge légal de départ en retraite prévu par les réformes des retraites depuis 2010, contribuent à la hausse du nombre des demandeurs d'emploi de 50 ans et plus enregistrés sur les listes de Pôle emploi.

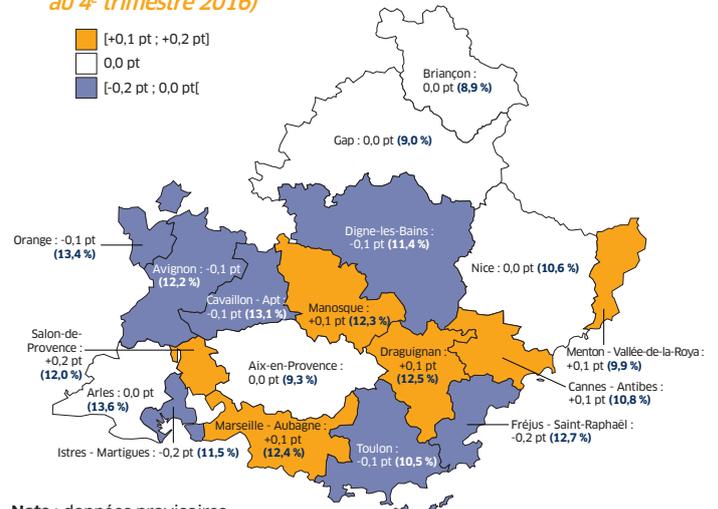
Note : données arrondies

Lecture : au T4 2016, en Paca, le nombre moyen de demandeurs d'emploi est de 479 100 (moyenne des niveaux des mois d'octobre, novembre et décembre 2017). Par rapport au T4 2015, il augmente de 2,1 %.

Source : Pôle emploi, Dares (STMT) - Calculs des CVS-CJO : Dares

À l'inverse, le taux de chômage recule de 0,1 point dans les zones d'emploi de Toulon (10,5 %), Digne-les-Bains (11,4 %), Avignon (12,2 %), Cavaillon - Apt (13,1 %) et Orange (13,4 %). Le repli est un peu plus marqué (-0,2 point) dans des zones d'Istres - Martigues (11,5 %) et Fréjus - Saint-Raphaël (12,7 %). Dans les autres territoires de la région, le taux de chômage est stable.

### 10 Évolution du taux de chômage par zone d'emploi de Paca, entre le 3<sup>e</sup> trimestre et le 4<sup>e</sup> trimestre 2016 (données CVS, évolution trimestrielle en point et taux en % au 4<sup>e</sup> trimestre 2016)



Note : données provisoires

Source : Insee, taux de chômage localisés

## ■ Première baisse du nombre de demandeurs d'emploi de longue durée depuis la crise de 2008

Fin 2016, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de faire des actes positifs de recherche d'emploi a encore augmenté en Paca. En moyenne sur le 4<sup>e</sup> trimestre, la région compte 479 100 inscrits sur les listes de Pôle emploi en catégories A, B, C, soit +2,1 % par rapport au 4<sup>e</sup> trimestre 2015 (+10 000), après +2,7 % au trimestre précédent > 11. Toutefois, les taux de croissance annuels observés en 2016 sont bien en deçà de ceux enregistrés depuis la crise de 2008. D'après les premières données mensuelles disponibles, si le nombre de demandeurs d'emploi observé en février se maintenait en mars, la hausse annuelle resterait modérée (+2,7 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2017, comme au 3<sup>e</sup> trimestre 2016).

Cette décélération, perceptible dans tous les départements de la région, est plus prononcée dans le Var (+1,1 % au 4<sup>e</sup> trimestre, après +2,2 %), le Vaucluse (+1,9 %, après +3,1 %), les Hautes-Alpes (+2,5 %, après +3,0 %) et les Alpes-Maritimes (+2,6 %, après +3,2 %) que dans les Bouches-du-Rhône (+2,3 %, après +2,4 %) et les Alpes-de-Haute-Provence (+3,2 %, après +3,3 %). Début 2017, le rythme de progression devrait accélérer dans trois départements : le Var, les Bouches-du-Rhône et les Alpes-Maritimes.

Pour le cinquième trimestre consécutif, le nombre moyen de jeunes de moins de 25 ans diminue sur un an (-1,4 % fin 2016, soit -840 demandeurs d'emploi, après -0,5 %). Cette baisse se poursuivrait début 2017 si les niveaux observés en février étaient identiques en mars.

Bien que les 50 ans ou plus continuent d'être très durement touchés, leur nombre augmente de moins en moins vite depuis un an. Avec +6,0 % au 4<sup>e</sup> trimestre 2016 (soit +6 900 demandeurs d'emploi, après +6,3 %), la hausse annuelle est ainsi la plus faible enregistrée depuis l'extinction progressive de la dispense de recherche d'emploi des seniors amorcée en 2009 et le relèvement de l'âge légal de départ à la retraite en 2010. Leur demande d'emploi pourrait néanmoins accélérer au 1<sup>er</sup> trimestre 2017.

Pour la première fois depuis la crise de 2008, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée (inscrits depuis un an ou plus) diminue sur un an : -0,5 % fin 2016, soit -910 demandeurs d'emploi, après +1,2 %. Ils représentent ainsi 41,8 % des demandeurs d'emploi de catégories A, B, C, soit 1,1 point de

moins que fin 2015. D'après les premières données disponibles sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2017, la baisse devrait s'accroître. À l'inverse, le nombre de demandeurs d'emploi inscrits depuis moins d'un an continue d'augmenter (+4,1 %, après +3,7 %). Ce rythme de hausse annuelle devrait s'intensifier début 2017.

Le ralentissement chez les seniors et le recul chez les demandeurs d'emploi de longue durée sont à mettre en lien avec la mise en œuvre début 2016 du Plan 500 000 formations supplémentaires\*, qui cible précisément ces catégories de demandeurs d'emploi. On peut en effet penser qu'une partie d'entre eux sont passés en catégorie D et ne sont donc plus comptabilisés parmi les catégories A, B, C.

En France métropolitaine, 5 464 300 demandeurs d'emploi sont inscrits en catégories A, B, C en moyenne au 4<sup>e</sup> trimestre 2016, soit +0,3 % sur un an (après +1,2 %). Ce taux de croissance devrait accélérer début 2017, mais resterait inférieur à celui de Paca. Les évolutions par sexe, âge et ancienneté d'inscription sont similaires à la région. Ainsi, la baisse annuelle du nombre de jeunes est davantage prononcée qu'au trimestre précédent (-5,4 %, après -3,1 %) et, pour la première fois depuis la crise de 2008, le nombre de demandeurs d'emploi de longue durée recule (-1,5 %, après +0,5 %). Tout comme en Paca, ces tendances se maintiendraient début 2017.

\* Au cours de l'année 2016, sur le seul champ des personnes inscrites à Pôle emploi, on dénombre en Paca entre 73 000 et 74 000 entrées en formation, contre près de 45 000 un an plus tôt.

Rédaction achevée le 6 avril 2017.

Virginie D'Angelo, Virginie Meyer et Mathieu Sauviac

### Pour en savoir plus

> [Tableau de bord des indicateurs clés de la Direccte Paca](#)

> Note de conjoncture nationale de l'Insee, mars 2016 : "[Le pouvoir d'achat ralentit, le climat conjoncturel reste favorable](#)"

## Taux de chômage et demande d'emploi : des concepts qui ne se recouvrent pas complètement

Les notions de taux de chômage et de demande d'emploi ne sont pas équivalentes. Mode de calcul, périodicité et populations couvertes diffèrent. Le taux de chômage est la part de chômeurs dans la population active (somme des personnes en âge de travailler en emploi et au chômage). Il est estimé tous les trimestres sur la base des déclarations de personnes interrogées lors de l'enquête Emploi de l'Insee. Le nombre de demandeurs d'emploi est quant à lui mesuré tous les mois par Pôle emploi et la Dares. D'une part, il dépend des règles de gestion administratives de Pôle emploi et peut donc évoluer si les règles changent. D'autre part, il ne se rapporte pas à l'évolution de la population active. Ainsi, lorsqu'un demandeur d'emploi retrouve un emploi, cela ne fait pas mécaniquement baisser le taux de chômage calculé par l'Insee. À cela, deux raisons :

> pour être considéré comme chômeur au sens de l'Insee, il faut remplir simultanément les trois critères du Bureau international du travail (BIT) : être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence ; être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ; avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois. La plupart des demandeurs d'emploi de catégorie A (sans aucune activité) remplissent tous les critères du BIT : s'ils étaient interrogés lors de l'enquête Emploi, ils seraient considérés comme chômeurs au sens du BIT. Toutefois, une partie ne le serait pas : c'est le cas par exemple de ceux qui se contentent de réactualiser leur inscription sur les

listes de Pôle emploi, car ce simple renouvellement n'est pas considéré comme une recherche active d'emploi. L'Insee estime ainsi qu'un cinquième au moins des demandeurs d'emploi de catégorie A ne seraient pas classés comme chômeurs au sens du BIT. Inversement, certains chômeurs au sens du BIT ne sont pas recensés par Pôle emploi en tant que demandeurs d'emploi, comme par exemple certains jeunes qui ne s'inscrivent pas sur les listes parce qu'ils n'ont pas droit à une indemnisation. D'après l'Insee, environ un cinquième des chômeurs au sens du BIT déclarent lors de l'enquête Emploi qu'ils ne sont pas inscrits à Pôle emploi ;

> par ailleurs, dans le cas où un demandeur d'emploi de catégorie A qui serait considéré comme un chômeur au sens du BIT retrouve un emploi, le taux de chômage peut malgré tout ne pas baisser. En effet, si, dans le même temps, le nombre de personnes en âge de travailler augmente fortement, le nombre de chômeurs peut aussi s'accroître et le ratio chômeurs/population active peut finalement se stabiliser, voire augmenter.

Il n'est donc pas anormal que les évolutions du taux de chômage et du nombre de demandeurs d'emploi ne se superposent pas.

### Pour en savoir plus :

- Documentation méthodologique : "[Statistiques sur les demandeurs d'emploi inscrits et les offres collectées par Pôle emploi](#)"
- Définition du chômage BIT (Insee) : "[Pour comprendre... la mesure du chômage](#)"

## Méthode de réaffectation des intérimaires à leur secteur d'activité employeur

Afin de permettre une meilleure appréciation économique des secteurs d'activité, le Service études, statistiques et évaluation (Sese) de la Direccte Paca a réaffecté les effectifs intérimaires à leur secteur d'activité employeur. En conséquence, les données d'emploi salarié par secteur d'activité présentées dans cette note sont différentes de celles publiées par l'Insee, qui classe l'intérim exclusivement dans le secteur des services marchands.

Pour effectuer cette réaffectation, le Sese a mis au point une méthode, inspirée de celle de la Direccte Nord-Pas-de-Calais. Cette méthode, explicitée dans l'encadré en page 3 de la [Note de conjoncture n°2](#), consiste à désaisonnaliser, pour chaque secteur d'activité, les séries départementales du nombre de contrats intérimaires en cours en fin de mois à l'agence d'intérim produites

par la Dares, puis pour chaque département, à calculer la part que représente chaque secteur dans le nombre total de contrats intérimaires en cours en fin de mois. Ces proportions sont ensuite appliquées à la série régionale d'intérim coproduite par l'Insee et la Dares. On obtient ainsi une série d'effectifs intérimaires corrigée des variations saisonnières, ventilée par secteur d'activité et par département, cohérente avec les estimations trimestrielles d'emploi salarié de l'Insee. Les effectifs intérimaires au niveau de la région sont obtenus en sommant les effectifs départementaux. En ajoutant ces effectifs à ceux hors intérim diffusés par l'Insee, on obtient enfin une nouvelle série d'emploi salarié où chaque intérimaire est réaffecté à son secteur d'activité employeur. Ce sont ces données qui sont analysées dans la présente note.

## Les principales politiques de l'emploi : quelques repères

### Les contrats en alternance

L'alternance est fondée sur l'articulation de périodes d'acquisition de savoir-faire en entreprise et de périodes de formation théorique. À quelques exceptions près, les contrats en alternance sont exclusivement signés dans le secteur marchand. Ils sont au nombre de deux :

> **les contrats d'apprentissage** : ces contrats de travail, d'une durée maximale de 3 ans, ont pour but de donner une formation générale, théorique et pratique, à des jeunes ayant satisfait à l'obligation scolaire, afin qu'ils obtiennent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme de l'enseignement professionnel ou technologique, un titre d'ingénieur ou un titre répertorié. Ils reposent sur le principe de l'alternance entre enseignement théorique en Centre de formation d'apprentis (CFA) et enseignement du métier chez l'employeur avec lequel l'apprenti a signé son contrat ;

> **les contrats de professionnalisation** : mis en place en 2005, ces contrats de travail, à durée déterminée ou indéterminée, permettent d'acquérir une qualification professionnelle reconnue par l'État ou la branche professionnelle, grâce à des périodes de formation théorique dispensée en centres de formation, ou par l'entreprise elle-même si elle dispose d'un service de formation. Ils s'adressent à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans ou plus, aux personnes ayant bénéficié d'un Contrat unique d'insertion, ainsi qu'aux bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA), de l'Allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).

### Les contrats aidés

Destinés prioritairement aux demandeurs d'emploi les plus éloignés du marché du travail, les contrats aidés diminuent les coûts d'embauche et/ou de formation de certains salariés pour les employeurs. Aujourd'hui, il en existe trois types :

> **les Contrats uniques d'insertion (CUI)** : entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010, ces contrats de travail visent à favoriser l'insertion professionnelle des personnes sans emploi qui rencontrent des difficultés particulières d'accès à l'emploi. Ils concernent notamment les demandeurs d'emploi de longue durée, de 50 ans ou plus et les bénéficiaires de minima sociaux. Ils se déclinent en deux volets : le Contrat initiative emploi (CUI-CIE) dans le secteur marchand, et le Contrat d'accompagnement

dans l'emploi (CUI-CAE) dans le secteur non marchand. Ce dernier secteur est privilégié par les pouvoirs publics compte tenu d'un plus fort impact de ces contrats sur le niveau d'emploi (à la hausse) et de chômage (à la baisse) que le secteur marchand, où les effets d'aubaine et de substitution sont plus marqués.

La signature d'un CUI ouvre droit, pour l'employeur, à un financement mensuel de l'État, dont le montant est fixé par arrêté du Préfet de Région. Le volume de ces contrats est déterminé semestriellement pour chaque région par la Délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle (DGEFP). Paca représente ainsi autour de 8 % de l'enveloppe financière nationale.

> **les Contrats à durée déterminée d'insertion (CDDI)** : suite à la réforme de l'Insertion par l'activité économique (IAE), l'aide au poste d'insertion pour le financement des structures de l'IAE est généralisée et se substitue aux autres aides versées par l'Etat. En conséquence, pour les **Ateliers et chantiers d'insertion (ACI)**, le recours aux contrats aidés a pris fin au 1<sup>er</sup> juillet 2014 et le Contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI) se substitue au CUI-CAE. Le CDDI, qui a vocation à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi et rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières, concerne également le secteur marchand dans le cadre des recrutements par une **Entreprise d'insertion (EI)**. Le CDDI est d'une durée minimale de 4 mois renouvelables, dans la limite d'une durée totale de 2 ans. Il pourra toutefois être renouvelé au-delà de 2 ans pour permettre d'achever une action de formation professionnelle, ou pour favoriser l'insertion d'un salarié âgé d'au moins 50 ans ou d'une personne reconnue travailleur handicapé.

> **les Emplois d'avenir** : ils sont une forme spécifique du Contrat unique d'insertion, destinés aux jeunes sans emploi de 16 à 25 ans et aux personnes handicapées de moins de 30 ans, peu ou pas qualifiés, ou résidant dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) ou une zone de revitalisation rurale (ZRR). Créés en novembre 2012, ils ont pour objectif de proposer à ces jeunes des solutions d'emploi et de leur ouvrir l'accès à une qualification pour favoriser leur insertion professionnelle. Comme pour le CUI, les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités, établissements publics) sont privilégiés par les orientations ministérielles.

Retrouvez toutes les publications du Service études, statistiques et évaluation sur le site de la Direccte Paca :

[www.paca.direccte.gouv.fr](http://www.paca.direccte.gouv.fr)

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi Provence-Alpes-Côte d'Azur

23/25, rue Borde, CS 10009 - 13285 Marseille Cedex 08 - Tél. 04 86 67 32 00

Directeur de la publication : Patrice Russac

Chef de projet : Virginie Meyer - [virginie.meyer@direccte.gouv.fr](mailto:virginie.meyer@direccte.gouv.fr)

Chef de service : Rémi Belle - [remi.belle@direccte.gouv.fr](mailto:remi.belle@direccte.gouv.fr)

Réalisation : Service études, statistiques et évaluation

Conception : L'agence Mars